

Etude de la double pénalité de pauvreté en France 2022

Synthèse



RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS CLÉS

La « double pénalité de pauvreté¹ » désigne le fait que **les ménages pauvres doivent**, en plus de subir un pouvoir d'achat plus faible, **payer un même bien ou service plus cher par unité de consommation que le consommateur « médian »**.

En 2022, on estime que la double pénalité brute annuelle s'élève à **1 536€ soit 8,7% des dépenses**. Certaines aides permettent de réduire ses effets à 96€ de double pénalité nette annuelle soit 0,6% des dépenses. **Néanmoins, selon leurs profils et capacité à bénéficier ou non de ces aides, de nombreux ménages sont confrontés à une double pénalité nette qui peut atteindre plusieurs milliers d'euros par an.**



POURQUOI S'INTÉRESSER À CE PHÉNOMÈNE DE DOUBLE PÉNALITÉ DE PAUVRETÉ ?

Pour les ménages dont les faibles revenus leur laissent déjà peu de marge de manœuvre budgétaire – et notamment pour les 9,2 millions de personnes pauvres en France² – **des mécanismes à l'œuvre, liés aux modalités de consommation et structures de marché, viennent grever encore davantage leur pouvoir d'achat, en renchérissant le coût unitaire de biens et services**, sur des catégories de dépenses telles que les charges liées au logement (énergie, assurance logement), le transport (consommation de carburant, entretien, assurances) ou les coûts liés au crédit.

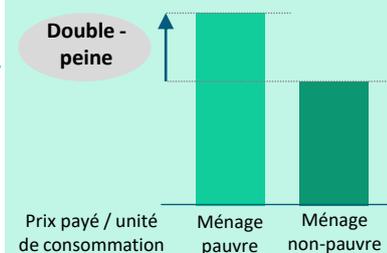
Il s'agit du phénomène dit de « double peine » de pauvreté, déjà bien connu dans des pays tels que le Royaume-Uni ou les Etats-Unis, mais peu étudié à ce jour en France. Après une première étude menée en 2011, **l'Action Tank Entreprise et Pauvreté et La Banque Postale, en partenariat avec le Boston Consulting Group (BCG), ont souhaité mettre à nouveau ce phénomène de double pénalité « sous la loupe »**. Cette étude met en lumière la manière dont ce phénomène affecte aujourd'hui les ménages pauvres en France - en termes d'ampleur, en euros, des double pénalités éprouvées, des catégories de dépense concernées, et des facteurs et mécanismes à l'origine de cette « double peine ».

LES OBJECTIFS DE CETTE ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE SUIVIE

- Quantifier la double pénalité éprouvée** par les ménages pauvres du premier décile de niveau de vie, **par catégorie de dépense - à la fois en moyenne et en étudiant différents profils spécifiques**, car la double pénalité ressentie dépend de la structure de consommation, qui varie d'un ménage à un autre ;
- Réinterroger les mécanismes sous-jacents** conduisant à des effets de double peine de pauvreté (**facteurs explicatifs de la double-peine**) ;
- Mettre en lumière des effets qui viennent**, dans une certaine mesure, **compenser la double pénalité éprouvée** par les ménages pauvres (**politiques publiques**)

Cette étude s'appuie notamment sur **les données de l'enquête INSEE sur les dépenses des ménages en France de 2017, des analyses sectorielles de l'offre actuelle, ainsi que sur des entretiens conduits auprès de personnes en situation de vulnérabilité financière**, en partenariat avec la plateforme L'Appui de la Banque Postale et l'association Crésus.

Estimer le coût unitaire payé par les ménages pauvres vs. non-pauvres



1. On désigne par double peine le phénomène économique conduisant à des effets de double pénalité de pauvreté éprouvés par les ménages pauvres, en euros.
2. Seuil de pauvreté monétaire à 60% du revenu médian en France métropolitaine - Insee, dernières données disponibles (2019)

RESULTATS DE L'ÉTUDE

Quelle ampleur du phénomène de double-pénalité en France aujourd'hui ?

- Sur certaines catégories de dépenses, on constate que **les ménages pauvres paient plus cher, pour une même unité de consommation, que des ménages non-pauvres** : c'est ce qu'on peut appeler la **double pénalité brute**

Afin d'estimer la **double pénalité brute** rencontrée **en moyenne**¹ par les ménages du premier décile de niveau de vie en France, plusieurs catégories de dépenses ont été étudiées :

Exemple de double peine brute sur 3 catégories de dépenses :



Transports :

+312€ de double pénalité brute annuelle, soit + 13,5% des dépenses



Charges liées au logement (hors loyer) :

+231€ de double pénalité brute annuelle, soit + 13% des dépenses



Assurances :

+199€ de double pénalité brute annuelle, soit + 16% des dépenses

- En considérant l'ensemble des catégories de dépenses étudiées, et en prenant en compte toutes les doubles pénalités brutes constatées, on peut estimer la double peine brute totale :

Double peine « brute » totale



+1 536€ de double pénalité brute annuelle, soit +8,7% des dépenses

- **Certains instruments de politiques publiques (aides sociales) ont un effet compensatoire** important de la double pénalité de pauvreté supportée par les ménages pauvres sur certaines catégories de dépense, par exemple :
- sur le logement (loyer et charges), au travers de l'APL et du « chèque énergie »,
 - sur les dépenses de santé, avec le panier 100% depuis 2019, qui vient renforcer le dispositif Complémentaire Santé Solidaire

Double peine « nette »² : considérant les effets « compensatoires » de certaines aides



+96€ de double pénalité nette annuelle, soit +0,6% des dépenses

Cependant, les réalités de double pénalités éprouvées varient en fonction du profil du ménage et la capacité à bénéficier ou non de ces aides

- **Le potentiel de « compensation » de la double pénalité par des dispositifs publics est en effet limité** par les critères d'éligibilité de ces aides, définis notamment par des niveaux de revenus, et le « non-recours » qui désigne le fait que des ménages éligibles à des aides n'y accèdent pas, par non-connaissance, non-demande, ou non-réception.
- **A titre d'exemple, sur les charges d'énergie**, le montant du chèque énergie décroît pour une personne seule de 194€ pour la tranche de revenus inférieurs à 5600€ de revenu fiscal de référence à 48€ pour la tranche de 7770 à 10 800€. Au-delà de 10800€, la compensation disparaît, faisant « réapparaître » la double pénalité. Par ailleurs, cette compensation n'existe pas pour les 25% de ménages éligibles qui n'ont pas utilisé leur chèque (2019).

1. A été estimée la double pénalité brute éprouvée par un ménage dont le profil de dépenses correspondrait aux dépenses moyennes constatées pour les ménages du premier décile de niveau de vie en France.
2. Il s'agit de l'estimation de la double peine « nette » moyenne, en prenant en compte les aides, et leurs montants correspondants, dont les ménages du premier décile de niveau de vie peuvent bénéficier en moyenne.



ZOOM SUR UN MÉNAGE AFFECTÉ PAR LA DOUBLE-PÉNALITÉ DE PAUVRETÉ

Comment la double pénalité affecte-t-elle un ménage, concrètement ?

- En fonction de leur structure de dépenses et de revenus ou de leur composition familiale, les ménages n'éprouvent pas de la même manière, et avec la même intensité, la double pénalité (brute et nette) : derrière les chiffres moyens pour les ménages du 1^{er} décile de niveau de vie, se cachent donc des réalités très différentes – c'est pourquoi différents « profils » ont été étudiés pour mieux rendre compte de la réalité d'une double peine éprouvée
- L'étude démontre que certains ménages sont confrontés à une double pénalité brute plus forte que la moyenne, avec des effets de compensation plus faibles, comme l'illustre l'exemple ci-dessous.



Revenus disponibles annuels

- 21 000 €/an
- Revenus d'activité

Caractéristiques logement

- Locataire dans le parc privé
- Appartement, 2 pièces, 45m²
- Chauffage au gaz
- Etiquette énergétique logt. : E
- Construction de plus de 15 ans

Véhicule

- Voiture – âge : 15 ans
- 8 000 km / an parcourus

Une double pénalité **nette** totale de
+ 2 294€/an (soit 11% des dépenses)

Catégorie de dépense	Double peine nette (par rapport à un ménage non-pauvre)
Loyer	+2580 €/an
Aides au logement	-624€/an
Gaz	+17,5€/an
Chèque énergie	
Assurance habitation	+26€/an
Assurance auto	+37€/an
Essence voiture	+120€/an
Entretien voiture	+136€/an
Total double-pénalité nette	+2 294€/an

D'OÙ PROCÈDE LA DOUBLE PÉNALITÉ DE PAUVRETÉ ?

L'étude met en lumière les **principaux facteurs et mécanismes sous-jacents** conduisant à de la double pénalité :

Un effet de volume

➔ Les coûts fixes pénalisent les ménages pauvres car ceux-ci consomment des plus petites « quantités »

Par exemple

Charges de logement (gaz)

Coût du kWh de gaz plus élevé pour les petits consommateurs

Un effet d'exclusion

➔ Le profil de risque et/ou le manque de trésorerie des ménages pauvres ne leur permet pas d'accéder à des biens de qualité moyenne

Mobilité (voiture)

Coût d'usage plus important pour des véhicules fortement kilométrés (véhicules d'occasion vers lesquels se tournent souvent les ménages pauvres)

Un manque d'information ou de mauvais arbitrages

➔ Par manque d'informations les ménages pauvres ont des comportements de consommation en leur défaveur

Assurances

Non-adéquation contrat / besoin, sur-assurance du fait d'une information complexe, difficulté à choisir le contrat le plus adapté

Un effet de localisation

➔ Conséquence de l'effet d'exclusion sur l'immobilier, les ménages pauvres sont pénalisés par la localisation de leur logement

Assurance habitation

Surprimes appliquée en fonction du lieu de résidence, effet de la prise en compte de la localisation pour établir la sinistralité

QUELLES PERSPECTIVES POUR LUTTER CONTRE CE PHÉNOMÈNE DE DOUBLE PÉNALITÉ ?

Il est urgent de mieux comprendre ce phénomène et de se pencher sur les leviers permettant de neutraliser les mécanismes conduisant à des effets de double pénalité de pauvreté.

- En matière de connaissance, la mesure de l'intensité de la double pénalité doit être améliorée : **quelle part des ménages à faibles revenus ont une double pénalité nette supérieure à 10% de leurs dépenses, et quels sont leurs profils ?**
- Pour les entreprises opératrices de certains des biens et services sur lesquels une double peine est mise en lumière, il est possible de développer des **offres inclusives** qui ont un **effet de réduction de la double-peine brute**. C'est une des raisons d'être de l'Action Tank que de définir les contours, les conditions de telles offres et de favoriser leur passage à l'échelle.
- Les pouvoirs publics ont également un rôle à jouer : au travers de **règlementations** protégeant les clients les plus fragiles qui permettent de réduire la double pénalité brute, et d'**aides ciblées** qui permettent aux ménages éligibles de **réduire leur double pénalité nette**. Les montants, modalités et conditions d'éligibilité de ces aides sont autant de curseurs pour s'assurer qu'elles atteignent bien ceux qui ressentent le plus durement la double pénalité. **La lutte contre le non-recours aux aides existantes** par l'Etat, les collectivités, les acteurs associatifs, mais aussi les entreprises vis-à-vis de leurs salariés, ou les banques vis-à-vis de leurs clients, est également un levier de réduction de la double pénalité nette.

Pour cesser de faire payer à certains ménages deux fois le fait d'être pauvre, une combinaison de ces leviers (adaptée selon les catégories de dépenses) doit être explorée et mise en place. Ce passage à l'action est d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel d'hausse généralisée des prix qui risque fort de conduire, mécaniquement, à une augmentation des montants de doubles pénalités éprouvées.

Deux exemples d'offres inclusives contribuant à réduire les effets de double pénalité de pauvreté

Coup de Pouce Livebox

L'offre Coup de Pouce Livebox développée et portée par Orange vise à faciliter l'accès à une connexion internet à domicile des ménages à bas revenus. Elle contribue à réduire les effets d'exclusion, en facilitant l'accès aux offres avantageuses en ligne, plus particulièrement sur certaines catégories de dépense où l'effet d'exclusion peut être important, et en favorisant l'accès aux droits.



Club Mobilité

Le Club Mobilité est une offre de véhicule neuf en Location avec Option d'Achat (LOA) financée par microcrédit à destination des demandeurs d'emploi, des travailleurs précaires et des micro-entrepreneurs. Elle permet de réduire la double pénalité liée à l'utilisation d'un véhicule très kilométré (coûts de carburant et d'entretien).



Pour retrouver les analyses en détail :
Téléchargez l'étude complète en accès libre sur [notre site](#)

Les contributeurs à cette étude



Cette étude a été menée avec la participation et le soutien du Boston Consulting Group, dans le cadre d'une contribution pro-bono aux travaux de l'Action Tank. La Banque Postale a soutenu et contribué à sa réalisation. Le cadrage méthodologique, la coordination, ainsi que certaines analyses sectorielles ont été assurés par l'Action Tank